



ZONAGE

ZC1	Secteur où les constructions sont autorisées (9,88 ha)
ZC2	Secteur où les constructions sont autorisées sous réserve des équipements et réseaux suffisants (5,68 ha)
ZN	Secteur où les constructions ne sont pas autorisées (875,00 ha) à l'exception de : - de l'adaptation - du changement de destination - de la réfection ou de l'extension des constructions existantes - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles
ZNp	Zone naturelle de protection dédiée au patrimoine et aux paysages au titre de l'article R111-21 du Code de l'Urbanisme (159,30 ha)
ZNi	Zone inondable (207,40 ha) (correspond à la fusion entre la CIZI, une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, et une analyse topographique sommaire sur le ruisseau des Lauzes)



Commune de Cazaux d'Angles



Carte communale

Carte communale de Cazaux d'Angles
Zonage
Echelle : 1/5000

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du _____
Dates de l'enquête publique : _____
Arrêté n° _____ en date du _____

Version en date du 12/10/2015

